

Métiers du BTP: Bâtiment et Construction

RNCP28057 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	233, 232r, 232
Code(s) ROME	F1103, F1106, F1201, H1301
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne

<http://www.u-pec.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Parcours "Chargé d'affaires en bâtiment"

Dans le BTP, lors d'un projet de construction ou de rénovation, ce professionnel étudie et conçoit les options techniques les plus adaptées.

Il élabore le cahier des charges ou les dossiers détaillant les travaux (matériaux, mise en œuvre...)

Il tient compte des souhaits de son employeur ou client, des règles régissant les appels d'offre, des normes de construction.

Il respecte les budgets pour choisir les techniques, les matériaux, les entreprises de travaux...

Il peut être généraliste ou spécialisé dans un domaine (le béton, la climatique...) Il conjugue grandes compétences techniques avec rigueur et sens de l'organisation.

La connaissance de la réglementation est aujourd'hui primordiale aussi bien dans les bureaux d'études, les bureaux de contrôle que dans la conduite de travaux.

Les étudiant(e)s formé(e)s auront cette connaissance de la réglementation et pourront évoluer dans ces trois secteurs d'activités.

L'objectif de la Licence professionnelle Chargé d'affaires en contrôle des bâtiments, Spécialité Chargé d'affaires en contrôle des bâtiments à plein temps est de former les étudiant(e) aux métiers de cadres intermédiaires qualifiés pour les entreprises dans le secteur du BTP.

En apprentissage, les étudiant(e)s sont préparés à intégrer directement le monde du travail et deviendront des professionnels formés qui maîtriseront :

- Le contrôle la solidité des structures en phases conception et exécution des travaux
- Le contrôle de certains équipements (incendie, thermique, acoustique) ;
- La réalisation des diagnostics d'ouvrage et d'équipements ;
- La pratique de la veille réglementaire (Documents Techniques Unifiés, Réglementations handicapés, code du travail...)
- La pratique du service client et du développement de son propre relationnel
- La préparation à devenir, à terme, un référent pour les maîtres d'ouvrage publics et privé

COMPÉTENCES ATTESTÉES

A l'issue de la Licence professionnelle Bâtiment et construction, Spécialité Chargé d'affaires en contrôle des bâtiments, le diplômé est capable de :

- Contrôler la solidité des structures en phases conception et exécution des travaux.

- Contrôler certains équipements (incendie, thermique, acoustique).
- Réaliser des diagnostics d'ouvrages et d'équipements.
- Apporter son sens du service au client et développer son relationnel.
- Faire de la veille réglementaire et de la recherche réglementaire (DTU, Réglementations handicapés, code du Travail...).
- A terme, devenir un référent pour les maîtres d'ouvrage publics et privé.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tout secteur d'activité ayant un lien avec les BTP

- Bureaux d'études
- Bureaux de contrôle
- Conduite de travaux

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Conducteur de travaux

- Technicien/ Technicienne vérificateur/ vérificatrice
- Assistant(e) chargé(e) d'affaires contrôle et audit bâtiment ;
- Chargé(e) d'affaires en bureaux d'études, contrôle et audit bâtiment
- Responsable d'équipe technique ou commerciale, responsable d'agence.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 767 €
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres · tension 5/5 (Très élevée) B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres) · tension 5/5 (Très élevée) H0X90 — Techniciens du contrôle qualité · tension 5/5 (Très élevée) H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	25 066
Jugés difficiles à recruter	62 %
Emplois saisonniers	2 %

Familles professionnelles (FAP)

B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP
B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres
B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP
B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres)
H0X90 — Techniciens du contrôle qualité
H1X90 — Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés

Jury composé d'enseignants (50 %) et de professionnels (50 %)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Ces parcours sont accessibles via :

- la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985)

Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique.

- La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002)

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

IUT de Sénart Fontainebleau :

<http://www.iutsf.u-pec.fr/>

IUT de Sénart Fontainebleau

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28057/>